



MAIRIE
DU
FOUSSERET

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 05 Septembre 2023



DOSSIER N° 2023 - 45 : AVIS SUR LE PROJET REGIONAL DE SANTE

L'an deux mille vingt-trois, le 05 septembre, à vingt-heures et trente minutes, le Conseil Municipal de la ville du Fousseret, légalement convoqué le 30 août, s'est réuni au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Pierre LAGARRIGUE, Maire du Fousseret.

NOMBRE DE CONSEILLERS EN EXERCICE : 19		VOTANTS : 18	
PRESENTS : 13	MM. LAGARRIGUE Pierre - BAÑULS Cédric - Mme BENAZET Nadine - M. BOST Romain - Mmes CAPOUL Sabine - M. DAURE Nicolas - Mme DUTREICH Nicole - MM. FRONTÉAU Joris - GALIAY Jean-Sébastien - Mme LAFARGUE Claudine - M. MARTINIE Laurent - Mmes PERONNET Odile - TORILLON Martine.		
ABSENTS : 06	M. BELMONTE José ayant donné procuration à M. MARTINIE Laurent M. BOULINEAU Christophe ayant donné procuration à M. GALIAY Jean-Sébastien Mme DROCOURT Angélique, absente excusée. M. LIGONNIERE Vincent ayant donné procuration à Mme PERONNET Odile Mme NAUSSAC Frédérique ayant donné procuration à Mme LAFARGUE Claudine. M. VILLEMUR Frédéric ayant donné procuration à M. BAÑULS Cédric		

SECRETAIRE DE SEANCE : Mme TORILLON Martine

M. le Maire informe l'assemblée de la réception d'un courrier de l'Agence Régionale de Santé ARS sollicitant l'ensemble des collectivités locales d'Occitanie afin de recueillir leur avis sur le projet régional de santé (PRS) 2023-2028.

Le PRS est constitué d'un ensemble de documents montrant les défis, en matière de santé, auxquels la région va être confrontée et proposant des pistes pour y faire face au mieux : sont évoquées les questions démographiques (augmentation et vieillissement de la population), climatiques, et les inégalités socio-économiques et territoriales. Ces enjeux s'inscrivent dans un contexte de démographie médicale nationale en souffrance.

Pour construire le nouveau PRS, la logique suivante a été retenue : La politique de santé doit partir des besoins des territoires et de leurs habitants pour mieux y répondre

Ainsi de nombreuses consultations ont été menées dans les départements et auprès de nombreux acteurs.

6 engagements ont été pris à ce stade du projet :

Il s'agit d'améliorer les axes stratégiques suivants : Prévention et santé publique, la place de l'utilisateur dans le système de santé, l'accès aux soins dans nos territoires, les coordinations entre professionnels de santé, la qualité, la sécurité et la pertinence des soins ainsi que le soutien à l'attractivité des métiers de santé.

L'actuel projet de santé se termine en novembre 2023 et doit être révisé. Le dossier du nouveau PRS est consultable à l'adresse suivante : www.prs-occitanie.ars.sante.fr

La date limite à laquelle remettre l'avis de la commune est fixée au 19 octobre 2023.

A l'heure où la commune cherche activement un médecin pour remplacer un des praticiens partant à la retraite, il peut être intéressant de se plonger dans la consultation de ce dossier et de proposer un avis sur les orientations stratégiques proposées.

M. le Maire propose de donner un avis favorable au projet régional de santé.

**LE CONSEIL MUNICIPAL, A L'UNANIMITE DE
SES MEMBRES PRESENTS ET REPRESENTES, DECIDE :**

ARTICLE 1 : D'émettre un avis favorable au projet régional de santé 2023-2028, présenté par l'agence régionale de santé (ARS).

ARTICLE 2 : De transmettre la présente délibération à Monsieur Le Sous-Préfet pour contrôle de légalité.

Le Fousseret, le 11 septembre 2023.
Le Maire,



Pierre LAGARRIGUE